

# JUSTICE CGC

LE SYNDICAT DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GREFFE ET DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES

## COMMUNIQUÉ SUR LE PROJET DE BUDGET 2018 JUSTICE JUDICIAIRE

La présentation stratégique du projet annuel de performances, réalisée par Mme THUAU, Inspectrice générale de la justice, ex-directrice des services judiciaires, décline les principales réformes en 2018 qui reprennent les objectifs des 5 chantiers pour la justice.

*Elle précise : « La qualité et la célérité du service public de la justice seront améliorées par des réformes structurelles d'organisation et de méthode. Il s'agit d'adapter l'organisation judiciaire aux récentes réformes territoriales, d'en ajuster le maillage territorial pour améliorer le service rendu au justiciable, de permettre un retour à la collégialité et de favoriser une meilleure organisation des services au travers de la mise en œuvre d'équipes pluridisciplinaires autour des magistrats.*

*Les réflexions menées dans le cadre des travaux sur les juridictions du XXIème siècle ont toutes abouties à la nécessité de définir une taille pertinente d'une cour d'appel permettant d'atteindre tout à la fois les objectifs de proximité, de spécialisation et de qualité de la décision.*

*La constitution de pôle de compétence au sein des tribunaux de grande instance sera en outre poursuivie, qu'il s'agisse des pôles pénaux ou des pôles sociaux qui accueilleront en 2019 les contentieux et personnels de tribunaux des affaires de sécurité sociale et les tribunaux de l'incapacité »*

**Tout cela annonce, quoi qu'en dise la Ministre, une nouvelle réforme de la carte judiciaire avec suppression des « petites » cours d'appel et les prémices de la mise en place des TPI.**

**Les 5 chantiers de la justice ont-ils une raison d'être ou tout est-il déjà acté ?**

**Les objectifs et indicateurs de performance donnent certains chiffres intéressants notamment sur les délais de traitement des procédures :**

Délai moyen de traitement des procédures civiles, hors procédures courtes							
(du point de vue de l'usager)							
	Unité	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision PAP 2017	2017 Prévision actualisée	2018 Prévision	2020 Cible
Cour de Cassation	Mois	15,7	16,4	15,5	15,5	15,5	15,5
Cours d'appel	Mois	13,3	13,9	13	13,8	13,7	13
Tribunaux de grande instance	Mois	10,8	11,1	10,6	11,3	11,2	10,5
TGI : juge des enfants (assistance éducative)	Mois	2,3	2,3	2,1	2,2	2,1	2
Tribunaux d'instance (dont justice de proximité)	Mois	5,9	5,8	5,7	5,7	5,6	5
Conseils de prud'hommes	Mois	16,6	17	16,3	16,9	16,7	15
Tribunaux de commerce	Mois	8,4	8,4	8,2	8,3	8,1	7,5

**On s'aperçoit que les délais de traitement, malgré les recrutements et surtout malgré l'aide grandissante (assistants de justice, délégués du procureur, médiateur, assistants spécialisés, juristes assistants, GAM, etc.) dont bénéficient les magistrats, augmentent.**

**Les explications (complexité des procédures) développées par le ministère ne tiennent pas.**

**Le syndicat JUSTICE CGC estime que les magistrats s'occupent de nombreuses fonctions hors de leur compétence.**

**Dans les éléments donnés par la Chancellerie, on apprend qu'un secrétaire général passe 40 % de son temps (quand ce n'est pas 100 % dans les structures les plus importantes) à exercer des fonctions administratives.**

**A la Chancellerie, ce sont plus de 400 magistrats qui ne sont pas en juridiction pour « dire le droit » mais pour remplir, pour nombre d'entre eux, des fonctions administratives.**

**A cela, il convient d'ajouter également le temps passé par les magistrats sur la gestion de ressources humaines ou sur le budget.**

**Ce sont donc plusieurs centaines de postes de magistrats qui pourraient, dès demain, être redéployés dans les juridictions.**

**Toutes ces missions administratives étant, dès lors, confiées aux corps des directeurs qui pourraient fusionner avec celui des attachés d'administration.**

**Le fait de vouloir recruter toujours plus d'assistants pour « aider » les magistrats ne sert à rien. Il conviendrait de prendre modèle sur les juridictions administratives en créant un corps « d'assistants de contentieux » qui regrouperait toutes les fonctions actuellement réparties entre plusieurs intervenants.**

**Ce corps d'assistants de contentieux donnerait aux greffiers et aux directeurs qui le souhaitent de véritables perspectives de carrière, en lien avec leur niveau d'études, leur compétence et leurs aspirations.**

**C'est en changeant l'approche de la gestion des juridictions, sur le modèle de la gestion des hôpitaux, que les juridictions retrouveront un fonctionnement efficace et pertinent.**

\*\*\*\*\*

Le budget du Ministère de la Justice est en hausse de 3.9 %.

Les crédits des services judiciaires augmentent de 9 %, « *pour améliorer l'efficacité de l'activité judiciaire et les conditions de travail des personnels* ».

Ce budget n'est pas aussi idyllique qu'il n'y paraît, le diable étant dans les détails !

Sur les emplois :

*183 suppressions d'emplois (47 magistrats, 28 greffiers et 108 agents administratifs)  
331 créations d'emplois (147 magistrats, 48 juristes assistants et 136 greffiers)*

Sur les mesures catégorielles :

11,6 M€ de « mesures catégorielles » :

- Création de 200 emplois de greffiers fonctionnels (statutaire)	443.606 €
- Divers statutaire pour 600 magistrats	1.130.952 €
- RIFSEEP corps communs, A, B et C	1.616.666 €
- Emplois fonctionnels greffiers (indemnitaires)	275.526 €
- Divers indemnitaires pour 600 magistrats	543.989 €
- Prime anti-terrorisme A, B et C	895.800 €
- RIFSEEP corps spécifiques, DSGJ et greffiers	3.300.000 €
- Revalorisation des astreintes, magistrats, DSGJ et greffiers	3.698.860 €

L'enveloppe catégorielle 2018, d'un montant de 11.54 M€ est destinée pour l'essentiel au financement :

1) Des mesures entrées en vigueur en 2017 :

- Mise en œuvre du RIFSEEP pour les corps communs et spécifiques des services judiciaires
- Mesures indemnitaires pour les magistrats et les fonctionnaires débutées en 2017 (notamment des astreintes des fonctionnaires et magistrats et de la prime attribuée aux fonctionnaires et magistrats affectés au pôle anti-terrorisme du TGI et de la CA de PARIS)
- Emplois fonctionnels des greffiers

2) Du protocole « Parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) pour l'ensemble des corps communs et spécifiques des services judiciaires.

On constate que le ministère de la Justice, comme d'habitude, bâtit son budget en se basant sur des réformes qui n'ont toujours pas été mises en œuvre.

Dans les documents budgétaires que nous avons consultés, il est mentionné que :

- *Le RIFSEEP entrera en vigueur en septembre 2017. A ce jour, aucun texte n'a été publié et nous sommes .....en octobre !*
- *Cette mesure coûtera 2.200.000 € en 2018, sur 8 mois. Une année ayant 12 mois, on en déduit, sauf erreur, qu'il ne se passera rien avant le mois de mai 2018 !*

**Cela signifie que la mise en place du RIFSEEP qui permettrait l'attribution d'un complément indemnitaire annuel (CIA) est volontairement retardé par l'administration empêchant pour 2017 toute revalorisation éventuelle.**

**Ce retard programmé, couplé avec la fin des bonifications en 2017, permettra à l'administration de faire des économies et ce, au préjudice des fonctionnaires.**

**La gestion des ressources humaines des fonctionnaires par les magistrats est une catastrophe.**

**Il est temps, comme dans les hôpitaux, de la confier à des fonctionnaires.**

Le 24 octobre 2017  
Le bureau